



Notre héritage est le vôtre

*Vous avez construit votre vie autour de rencontres,
de circonstances et d'événements qui vous ont marqué.
Les biens qui en résultent sont le fruit de votre histoire personnelle
et forment un patrimoine unique, le vôtre.*



Matthieu Odinet,
Responsable des relations testateurs
AROP – Association pour le Rayonnement de l'Opéra national de Paris
Pôle Grands donateurs et Philanthropie
+33 (0)1 58 18 65 15
philanthropie@arop.operadeparis.fr

Palais Garnier
8 rue Scribe
FR-75009 Paris
<https://arop.operadeparis.fr>

Nos engagements

- › respecter vos volontés en dédiant votre patrimoine directement à nos missions
- › assurer un suivi comptable rigoureux et une transparence financière
- › conférer à chaque don son utilité maximale
- › vous accompagner en toute confidentialité et sans engagement de votre part
- › vous associer à la vie de l'Opéra dans le cadre d'événements exclusifs



AROP
Les amis de l'Opéra

OPÉRA
NATIONAL
DE PARIS

FONDATION POUR
LE RAYONNEMENT
DE L'OPÉRA
NATIONAL DE PARIS
SOUS L'ÉGIDE DE LA
FONDATION DE FRANCE

350 ans d'histoire Écrivez la suite !



Legs, donation assurance-vie

Construisez l'avenir de l'Opéra...

Faites vivre notre répertoire lyrique et chorégraphique pluriséculaire

plus de 30 spectacles chaque saison,
dont un tiers de nouvelles
productions

440 artistes permanents du Ballet,
de l'Orchestre et des Chœurs

Préservez notre patrimoine architectural

2 théâtres

🏠 le Palais Garnier depuis 1875

🏡 l'Opéra Bastille depuis 1989

Transmettez nos savoir-faire de génération en génération

152 élèves de l'École de Danse

31 artistes et artisans d'art en
résidence à l'Académie en 24/25

Partagez l'excellence avec le plus grand nombre

plus d'un million de spectateurs
par an dans nos salles, dans les
cinémas, en régions et en ligne

20 000 participants aux
programmes pédagogiques

30 000 places réservées aux jeunes
de moins de 28 ans cette saison

Reconnue d'utilité
publique depuis 2008,
l'AROP est exonérée
de droits de succession
et de prélèvements
dans tous les cas
de figure.



... et transmettez
votre passion
aux générations futures !

Legs

*Témoignez d'une générosité
qui se poursuit au-delà
de votre vivant.*

- › ne prive pas vos proches
des biens que vous souhaitez
leur transmettre
- › sans engagement, un
testament peut toujours
être modifié
- › prend effet à la suite du décès

Assurance-vie

*Sécurisez votre avenir et permettez à l'Opéra de Paris
d'atteindre ses ambitions.*

- › permet de se doter d'un bon complément de revenus ou de retraite
- › ne nécessite pas l'intervention d'un notaire
- › sans engagement, les sommes investies restent disponibles à tout moment

Donation

*N'attendez plus pour vous
engager de manière pérenne
à nos côtés !*

- › peut concerner des versements
numéraires, des biens
immobiliers, des objets...
- › permet de bénéficier
de réductions d'impôt
avantageuses
- › s'effectue de votre vivant
et peut être temporaire ou
définitive

Votre notaire est votre
meilleur conseiller.
Nous pouvons vous
mettre en relation avec
nos notaires spécialisés,
afin de bénéficier d'un
conseil personnalisé en
toute confidentialité.